



vente dune maison par quorum

Par **dailly**, le **02/03/2020** à **11:07**

bonjour

je dois vendre une maison .j'ai 84 ans et 4 enfants .dans les 4 enfants 1 est dcd , lui il avais 3 enfant

un des trois enfant bloque la vente

donc pour le calcul nous somment 6 pers majeur a vouloir vendre et un qi si opose

mas question est : existe t'il en france une loi sur le quorum

merci

cordialement

alain dailly 😞

Par **youris**, le **02/03/2020** à **11:26**

bonjour,

donc vous avez une maison indivise dont les indivisaires sont vous-même et vos enfants ainsi que des petits-enfants.

pour vendre un bien en indivision et qu'un indivisaire n'est pas d'accord, il vous faut obtenir l'autorisation du tribunal judiciaire en application de l'article 815-5-1 ci-dessous:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGITEXT000006070721>

salutations